

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2016

PRÉDICATION SUBVERSIVE - (N° 4016)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 30

présenté par

M. Huyghe, M. Siré, M. Luca, M. Daubresse, M. Salen, M. Ledoux, M. Morel-A-L'Huissier,  
M. Dord et M. Straumann

-----

**ARTICLE 2**

À la première phrase de l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« idéologie, »,

insérer les mots :

« qui rédige des écrits s'en revendiquant, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 2 évoquant les écrits publics produits à l'appui de cette prédication subversive, il convient également de punir les auteurs de ces écrits.